

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 D 00547

Numéro SIREN : 514 335 298

Nom ou dénomination : SOCIETE CIVILE 3W

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2024 sous le numéro de dépôt 70

3 W

Société civile au capital 1.500€
10, rue du Houblon, 67270 HOCHFELDEN
RCS STRASBOURG 514 335 298

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 07 NOVEMBRE 2023**

LES SOUSSIGNES :

- 1. Monsieur Christian WICKER**, né le 07 avril 1974 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 14, rue du Griesweg, 67270 HOCHFELDEN, titulaire de 500 parts sociales ;
- 2. Monsieur François WICKER**, né le 6 avril 1973 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 1, rue Flachslanden, 67270 HOCHFELDEN, titulaire de 500 parts sociales ;
- 3. Monsieur Patrick WICKER**, né le 17 novembre 1958 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 10, rue du Houblon, 67270 HOCHFELDEN, titulaire de 500 parts sociales ;

seuls associés (ci-après les « **Associés** »), détenant ensemble 1.500 parts sociales, soit la totalité des parts émises par la Société 3 W, identifiée en tête des présentes,

ont pris, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

Les Associés,

prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un liquidateur

Les Associés,

nomment en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de liquidation :

- **Monsieur François WICKER**, né le 6 avril 1973 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant 1, rue Flachslanden, 67270 HOCHFELDEN

décident que le Liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée des associés dans les six mois à compter de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

TROISIEME DECISION ***Siège de la liquidation***

Les Associés,

décident que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse du Liquidateur, soit 1, rue Flachslanden, 67270 HOCHFELDEN, le siège social restant fixé 10, rue du Houblon, 67270 HOCHFELDEN

QUATRIEME DECISION ***Pouvoir pour formalités***

Les Associés,

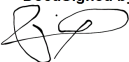
délèguent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 7 novembre 2023 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Signé électroniquement
Le 07 novembre 2023

Monsieur Christian WICKER	DocuSigned by:  010AA6C2999040F...
Monsieur François WICKER*	Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur DocuSigned by:  6367FDB1C0C3438...
Monsieur Patrick WICKER	DocuSigned by:  DEA275C2745041F...

* Faire précéder la signature avec la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur »